

**FORMULAIRE DE PROCURATION EN VUE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
ANNUELLE DES PORTEURS DE PARTS DEVANT ÊTRE TENUE  
LE 23 MAI 2019**

**LA PRÉSENTE PROCURATION EST SOLLICITÉE PAR LA DIRECTION DE MINTO APARTMENT REAL ESTATE INVESTMENT TRUST (la « FPI ») en vue de l'assemblée générale annuelle des porteurs de parts (l'« assemblée ») qui se tiendra aux bureaux de KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l. situés au 150, rue Elgin, bureau 1800, à Ottawa, en Ontario, le jeudi 23 mai 2019 à 11 h (heure avancée de l'Est).**

Le soussigné, porteur de parts de la FPI, nommé par les présentes Roger Greenberg, président du conseil de la FPI, ou en son absence, Michael Waters, chef de la direction de la FPI ou, au lieu de l'une de ces personnes, \_\_\_\_\_, à titre de fondé de pouvoir du soussigné, avec pleins pouvoirs de substitution, afin d'assister, d'agir et de voter au nom du soussigné à l'assemblée et à toute reprise de l'assemblée en cas d'ajournement ou de report, de la même manière et avec les mêmes pouvoirs que si le soussigné était lui-même présent à l'assemblée ou à une reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report, conformément aux instructions de vote indiquées ci-dessous, le cas échéant.

Le fondé de pouvoir nommé ci-dessus doit voter comme suit à l'égard des questions suivantes :

I. Élection des fiduciaires de la FPI :

- |      |                 |          |    |                |
|------|-----------------|----------|----|----------------|
| i.   | Roger Greenberg | POUR ( ) | ou | ABSTENTION ( ) |
| ii.  | Allan Kimberley | POUR ( ) | ou | ABSTENTION ( ) |
| iii. | Heather Kirk    | POUR ( ) | ou | ABSTENTION ( ) |
| iv.  | Jacqueline Moss | POUR ( ) | ou | ABSTENTION ( ) |
| v.   | Simon Nyilassy  | POUR ( ) | ou | ABSTENTION ( ) |
| vi.  | Philip Orsino   | POUR ( ) | ou | ABSTENTION ( ) |
| vii. | Michael Waters  | POUR ( ) | ou | ABSTENTION ( ) |

II. Reconduire le mandat de KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l. à titre d'auditeur de la FPI pour le prochain exercice et autoriser le conseil des fiduciaires de la FPI à fixer sa rémunération :

POUR ( ) ou ABSTENTION ( )

Le soussigné confère par les présentes un pouvoir discrétionnaire aux personnes nommées dans les présentes à l'égard des modifications ou des changements apportés aux questions mentionnées dans l'avis de convocation à l'assemblée, ainsi qu'à l'égard des autres questions qui peuvent être dûment soumises à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report. Le fondé de pouvoir exercera les droits de vote rattachés aux parts représentées par la présente procuration ou s'abstiendra de voter, conformément aux directives du porteur de parts, en cas de tenue d'un scrutin pouvant être demandé à l'assemblée.

Si aucune instruction n'est donnée relativement à l'exercice du droit de vote sur une question, les droits de vote rattachés aux parts représentées par la présente procuration seront exercés :

« **Pour** » l'élection de chacun des candidats au poste de fiduciaire nommés dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction datée du 1<sup>er</sup> avril 2019.

« **Pour** » la reconduction du mandat de KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l. à titre d'auditeur de la FPI.

**Le soussigné révoque par les présentes tout autre document nommant un fondé de pouvoir pour le soussigné à l'assemblée ou à une reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report.**

Fait le \_\_\_\_\_ 2019.

\_\_\_\_\_  
**Signature du porteur de parts (ou de son mandataire autorisé par écrit)**

\_\_\_\_\_  
Indiquer le nom du porteur de parts en caractères d'imprimerie sur la ligne au-dessus.

**NOTES :**

1. **LE PORTEUR DE PARTS A LE DROIT DE NOMMER UN FONDÉ DE POUVOIR (QUI N'EST PAS TENU D'ÊTRE UN PORTEUR), POUR ASSISTER ET AGIR EN SON NOM À L'ASSEMBLÉE AUTRE QUE LES PERSONNES NOMMÉES CI-DESSUS. Pour ce faire, le porteur de parts peut indiquer le nom de cette personne à l'endroit prévu à cette fin ou remplir un autre formulaire de procuration en bonne et due forme.**
2. Pour qu'elle puisse être utilisée à l'assemblée, la présente procuration, dûment signée, doit être remise à l'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres, soit la Société de fiducie AST (Canada) :
  - i. par la poste à Société de fiducie AST (Canada), P.O. Box 721, Agincourt (Ontario) M1S 0A1,
  - ii. par télécopieur au 1-866-781-3111 (sans frais) ou au 416-368-2502 (a/s du Service des procurations), ou
  - iii. pour courrier électronique à l'adresse [proxyvote@astfinancial.com](mailto:proxyvote@astfinancial.com),avant 16 h 30 (heure de Toronto) le deuxième jour ouvrable précédant l'assemblée, soit le 21 mai 2019, ou précédant toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report. Les porteurs non inscrits doivent suivre les instructions de leurs intermédiaires qui sont le porteur inscrit de leurs parts relativement aux démarches à suivre par rapport à leurs procurations. **La présente procuration doit être lue en parallèle avec l'avis de convocation à l'assemblée générale annuelle des porteurs de parts et la circulaire de sollicitation de procurations par la direction datée du 1<sup>er</sup> avril 2019.**

3. La présente procuration doit être datée et signée par le porteur de parts ou par son mandataire dûment autorisé par écrit, ou, si le porteur de parts est une société, par un dirigeant ou mandataire dûment autorisé.
4. Si la présente procuration ne porte aucune date, elle sera réputée porter la date de son envoi au porteur de parts.
5. Si l'on souhaite que les droits de vote rattachés aux parts représentées par la présente procuration ne soient pas exercés pour tout scrutin demandé, à l'égard de toute question susmentionnée, la ou les cases appropriées ci-dessus, réservées à l'abstention de vote, doivent être cochées à l'aide d'un X ou d'un √.